

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le 02 NOV. 2012*

CAB OTS - JC/IT-MB/Me D12-6794

Madame la Députée, *Chère Jeanine,*

En écho à notre discussion du 11 septembre dernier, je souhaite vous réaffirmer l'attention que je porte au dossier de l'hôpital Tarbes/Lourdes.

C'est à la lumière des projets concrets, assis sur une coopération, une coordination et une concertation de qualité que les arbitrages financiers seront actés. Les financements doivent en effet être attachés à des réalisations répondant aux besoins des populations concernées.

Comme cela a été demandé à Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) à l'occasion de notre rencontre, la priorité réside en la définition rapide, entre les deux établissements, d'un projet à la fois médical et visant à renforcer leur performance en termes d'organisation et de fonctionnement.

Dans le cadre de l'examen de ces projets, la question de la stabilisation de la maternité de Lourdes sera étudiée avec attention.

J'entends que l'ARS mène ces deux projets rapidement afin qu'elle propose d'ici la fin du mois de février 2013 plusieurs hypothèses d'évolution.

Je prendrai ensuite ma décision sur la base de ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma sincère considération.

*Ensemblement*

*Marisol Touraine*

Marisol TOURAINE

**Madame Jeanine DUBIE**  
Députée des Hautes-Pyrénées  
2 rue des Graves  
Route de Lourdes  
65310 ODOS